



Projet de coopération Suisse-Maroc en propriété intellectuelle

Termes de Référence (TdR) – Consultants nationaux en droit

Accompagnement de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) pour la révision des textes juridiques en matière de propriété industrielle.

(Activité A1.1)

Table des matières

1. Contexte du Projet Swiss Partnership Morocco.....	3
2. Présentation du besoin de l'OMPIC dans le cadre de ce mandat	4
3. Objectif du mandat	4
4. Brève présentation du cadre légal existant	4
5. Bénéficiaires du mandat	5
6. Périmètre d'intervention du consultant dans l'amendement des textes juridiques	5
7. Etapes de réalisation	6
8. Livrables et chronologie.....	7
9. Démarrage et suivi du mandat.....	9
10. Profil du consultant	9
11. Soumission de l'offre	10
11.1 Offre technique.....	10
11.2 Offre financière.....	10

1. Contexte du Projet Swiss PartnershIP Morocco

Swisscontact recrute un consultant national pour le projet Swiss PartnershIP Morocco, un projet de coopération de développement entre le gouvernement suisse et le gouvernement marocain. Il est financé par le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) et mis en œuvre par l'Institut fédéral Suisse de la propriété intellectuelle (IPI). L'IPI a mandaté la fondation Swisscontact au Maroc pour les procédures administratives locales, dont fait partie le présent mandat de consultants. Le projet a une durée de 4 ans (2024-2027)¹ avec un budget total de CHF 1.500.000.

L'objectif global du projet est de contribuer à ce que les entrepreneurs, créateurs, chercheurs et producteurs marocains bénéficient d'une protection efficace de la propriété intellectuelle.

Pour la réalisation de cet objectif global, quatre résultats étroitement liés les uns aux autres sont définis par le projet comme suit :

- Développer une législation et des stratégies de PI qui contribuent à améliorer les conditions-cadres pour l'investissement et l'innovation ;
- Renforcer les organismes chargés de l'enregistrement et de l'administration des Droits de Propriété Intellectuelle pour fournir des services efficaces et conviviaux ;
- Renforcer les capacités des organismes de DPI, des représentants du milieu académique et du secteur privé pour la promotion, l'acquisition et l'utilisation des DPI ainsi que leur transfert aux utilisateurs potentiels ;
- Consolider les capacités nationales en matière d'application des DPI.

Le projet Swiss PartnershIP Morocco² compte plusieurs partenaires directs et bénéficiaires finaux qui sont des acteurs du système marocain de la propriété intellectuelle en particulier l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce. le Bureau Marocain du Droit d'Auteur et Droits Voisins (BMDAV) sous le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Direction de la Préservation du Patrimoine de l'Innovation et de la Promotion, le ministère du Tourisme, du Transport Aérien de l'Artisanat et de l'Économie Sociale, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), les chambres de commerce, les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), les universités, les centres de recherche, les consultants en PI ainsi que certaines associations de producteurs au bénéfice d'IG.

Dans sa composante relative à l'amélioration de la législation et des stratégies en matière de PI, le projet Swiss PartnershIP Morocco vise à contribuer à de meilleures conditions-cadres pour l'investissement et l'innovation.

En outre, le sous-résultat A-1 prévoit que : « *Les lois et règlements en matière de propriété industrielle sont mis à jour* ».

Pour atteindre cet objectif, l'OMPIC, en tant que partenaire principal du projet, souhaite recruter un consultant national pour la réalisation des activités suivantes :

- Analyse des attentes et des meilleures pratiques dans le domaine de la propriété industrielle et particulièrement pour les 4 axes prioritaires définis par l'OMPIC.
- Étude d'impact et de faisabilité sur les nouvelles procédures et nouveaux mécanismes à introduire, telles que les modèles d'utilité, les demandes provisoires ou encore les procédures administratives.
- Élaboration des propositions de textes juridiques à adopter.

¹ Avec une extension prévue en 2028.

² Description du projet: Swiss PartnershIP Morocco : <https://www.ige.ch/en/law-and-policy/development-cooperation/current-projects/morocco>

2. Présentation du besoin de l'OMPIC dans le cadre de ce mandat

Le ou la consultant(e) doit réaliser et produire des rapports d'études de faisabilité pour les axes d'amendements fixés par l'OMPIC et des rapports sur les meilleures pratiques internationales en matière de propriété industrielle dans les domaines définis par l'OMPIC.

Le ou la consultant(e) doit être capable de traduire les résultats et objectifs attendus de l'amendement en propositions de textes législatifs et réglementaires conformes aux besoins exprimés par l'OMPIC et d'élaborer une matrice contenant les propositions d'amendements et l'objectif poursuivi de chaque amendement ainsi que les références, sources et arguments ayant motivé les modifications proposées.

3. Objectif du mandat

Le ou la consultant(e) sera chargé de :

1. Réaliser une analyse détaillée du cadre légal actuel en matière de propriété industrielle au Maroc et proposer des recommandations concrètes pour son amélioration conformément aux besoins exprimés par l'OMPIC.
2. Proposer les modifications nécessaires pour aligner le cadre juridique marocain avec les conventions et traités internationaux conformément aux résultats de l'étude comparative avec le cadre international en cours de réalisation (hors du présent mandat) qui déterminera l'écart entre le cadre juridique national et les conventions et traités internationaux.

En outre, le ou la consultant(e) sera chargé de :

1. Élaborer des études spécifiques sur les impacts des nouvelles procédures légales et leur harmonisation avec les standards internationaux, notamment les modèles d'utilité, les demandes provisoires et les processus administratifs tels que la nullité et la déchéance des titres de propriété industrielle. Ces études doivent comprendre les éléments suivants :
 - Recensement et analyse des textes juridiques en vigueur afférents à l'objet de l'étude;
 - Identification des observations que ces textes pourraient soulever et l'indication des textes législatifs et réglementaires devant être complétés, modifiés ou abrogés le cas échéant ;
 - Evaluation des conséquences économiques, institutionnelles et administratives prévisionnelles des dispositions législatives proposées en relation avec l'objet, en évaluant les incidences prévisionnelles qu'il induit sur l'OMPIC et les déposants.

Le ou la consultant(e) sera également chargé de :

1. Proposer et rédiger des projets d'amendement de la loi n°17-97 relative à la propriété industrielle et ses textes d'applications, selon une matrice prédéfinie (Annexe), tout en tenant compte des recommandations de l'étude de comparaison avec le cadre juridique international ;
2. S'assurer que le texte est compréhensible, concis et applicable ;
3. Identifier les risques d'interprétation divergente ou de contentieux ;
4. Vérifier l'articulation et la cohérence du texte avec les normes existantes ;
5. Proposer une consolidation lisible du cadre juridique après réforme.

4. Brève présentation du cadre légal existant

Le système de la propriété industrielle est régi principalement par la loi n°17-97 telle que modifiée et complétée par les lois n°23-13 et n°31-05, toutefois d'autres lois ou réglementations prévoient des dispositions relatives à la propriété industrielle, notamment :

- La loi n°13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale³
- La loi n°25-06⁴ relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité.
- La loi n°133-12⁵ relative aux signes distinctifs des produits de l'artisanat.

5. Bénéficiaires du mandat

Ci-dessous une liste non-exhaustive des directions de l'OMPIC qui interviendront dans le cadre du présent mandat :

- Direction Affaires Juridiques, Coopération, Relations Clients et Communication, en tant que partie et coordonnateur du projet.
- Direction des Signes Distinctifs.
- Direction Brevets d'Invention et Innovation Technologique.

6. Périmètre d'intervention du consultant dans l'amendement des textes juridiques

L'amendement des textes juridiques relatifs à la propriété industrielle sera effectué suivant les axes prioritaires de la réforme fixés par l'OMPIC :

Axe I. Le renforcement de la protection des droits.

- Amélioration du système national des Brevets d'invention, des Marques, des Dessins et Modèles Industriels, Indications Géographiques et Appellations d'Origine, pour une meilleure protection des droits des usagers du système de la propriété industrielle (modèles d'utilité, demande provisoire de brevet, marques notoires, autres types de DMI, ...).
- S'aligner avec les meilleures pratiques internationales pour la protection des droits en particulier celles qui sont prévues au niveau des traités administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, à savoir : Le Traité de Riyad sur le droit des dessins et modèles (DLT), Le Traité sur le droit des brevets (PLT), Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associé.

Axe II. La modernisation des aspects pratiques et procéduraux des demandes de titres de propriété industrielle.

- La gestion des délais prescrits.
- La précision des règles de représentation pour tout acte ou opération devant l'OMPIC.
- La précision des règles relatives à la notification.
- La simplification des procédures et leur alignement avec les standards internationaux.

³ [La loi n°13-99](#)

⁴ [La loi n°25-06](#)

⁵ [La loi n°133-12](#)

Axe III. L'amélioration de la profession de Conseillers en Propriété Industrielle (CPI).

- La révision des conditions d'exercice de la profession : diplômes et pratique professionnelle.
- La commission des CPI (mission, composition, réunions).
- Précisions concernant certains points : type d'exercice, domiciliation professionnelle, assurance professionnelle.
- Le code déontologique et les sanctions.

Axe IV. Le renforcement de l'application des droits de propriété industrielle et adoption des modes alternatifs du règlement des différends en matière de propriété industrielle.

- Les actions en justice liées aux titres de propriété industrielle
- La qualification des atteintes aux titres de PI
- Les dommages et intérêts.
- La prescription en matière des actions en justice.
- L'introduction du système de médiation comme mode alternatif de règlement des différends.

7. Etapes de réalisation

Le ou la consultant(e) est appelé à accomplir les tâches suivantes dans le cadre de ce mandat.

No	Tâches
1	Revue documentaire : analyse des lois et règlements actuels, conventions et traités internationaux, et documents stratégiques.
2	Étude de faisabilité juridique en prenant en considération les standards internationaux.
3	Consultations des parties prenantes : entretiens et ateliers avec les services concernés de l'OMPIC.
4	Étude d'impact : évaluation des implications des nouvelles procédures : modèles d'utilité, demandes provisoires, marques notoires, autres types de DMI, les procédures administratives telles que la nullité et la déchéance (faisabilité, impact sur les usagers, coût, bénéfices économiques, risques, ...).
5	Rapport final et restitution : synthèse des résultats et recommandations finales.

Après validation du rapport final et des études d'impact, le ou la consultant(e) sera amené à accomplir les tâches suivantes :

No	Tâches
1	Rédiger des propositions d'amendement selon les besoins exprimés par l'OMPIC et des recommandations arrêtées.
3	Consultations des parties prenantes : entretiens et ateliers avec les services de l'OMPIC pour valider les propositions d'amendement, sessions de "revue par les pairs" (Peer-Review) avec l'expert international.
4	Élaborer les matrices d'amendements : expliquer les objectifs de chaque proposition d'amendement, les sources et références ainsi que les arguments.
5	Restitution : propositions de textes juridiques pour l'amendement de la loi et des textes d'application

8. Livrables

No	Livrables
1	Revue documentaire
2	Rapport de synthèse initial analysant les besoins exprimés, les standards internationaux et les meilleures pratiques
3	Étude d'impact complète, incluant des scénarios et des recommandations, les résultats et objectifs attendus de chaque recommandation.
4	Etude de conformité des recommandations aux traités et accords ratifiés par le Maroc et aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
5	Rédaction des dispositions juridiques pour l'amendement du cadre législatif et réglementaire de la propriété industrielle, et les matrices y afférentes conformément à la légistique juridique et aux besoins exprimés de l'OMPIC.

Après réception d'un livrable, l'OMPIC et ses partenaires (IPI et Swisscontact) disposent d'un délai maximum de 15 jours ouvrables pour transmettre leurs avis, commentaires et demandes de correction au consultant, qui devra en tenir compte et présenter de nouvelles versions revues ou corrigées dans un délai maximum de 3 jours ouvrables.

9. Evaluation des offres

L'évaluation des propositions se fera en fonction de la qualité méthodologique, l'expérience du ou des consultants proposés et la compétitivité du coût proposé, selon la formule suivante :

$$NT = 0,7 N_{tech} + 0,3 N_{fin}$$

NT : Note Totale ; **Ntech** : Note attribuée à l'offre Technique ; **Nfin** : Note attribuée à l'offre Financière.

La candidature ayant obtenu la note totale la plus élevée sera sélectionnée. Si l'estimation financière de cette offre dépasse le budget alloué, Swisscontact invitera le ou la candidat/e concerné/e à ajuster son offre en conséquence ; à défaut, l'offre suivante la mieux notée sera envisagée et ainsi de suite.

L'offre technique sera notée sur un total de 100 points, répartis comme suit :

Critère	Note max.	Détail de notation
a. Méthodologie et approche de travail 50 pts		
Compréhension de la mission, des objectifs et des attentes de OMPIC	10 pts	- Très bonne compréhension du contexte et des enjeux : 10 pts - Compréhension moyenne : 5 pts - Faible compréhension : 0 pt
Cohérence, clarté et faisabilité de la méthodologie proposée	25 pts	- Méthodologie structurée, logique et adaptée aux étapes et livrables attendus (études, consultations, matrices, projets de textes) : 25 pts - Méthodologie globalement pertinente mais insuffisamment détaillée : 15 pts - Méthodologie non adaptée : 0 pt
Plan de travail, chronogramme et allocation des J/H par livrable	10 pts	- Planning clair, réaliste, jalonné, avec estimation des J/H par livrable : 10 pts - Planning partiel : 5 pts - Absent : éliminatoire
Dispositif de concertation, validation et assurance qualité	5 pts	- Processus explicite de validation (itérations, intégration des retours, contrôle de cohérence juridique): 5 pts - Partiel : 3 pts - Absent : 0 pt
b. Profil et expérience du/de la consultant/e ou de l'équipe : 50 pts		
Qualifications académiques et spécialisation	10 pts	- Diplôme en droit avec spécialisation en PI/droit commercial (ou équivalent) : 10 pts - Diplôme en droit + formations complémentaires pertinentes : 5 pts - Absence de diplôme en droit : non conforme
Expérience professionnelle pertinente	15 pts	- Expérience ≥ 10 ans en PI / rédaction législative / études d'impact : 15 pts - Expérience < 10 ans : non conforme
Références et missions similaires	20 pts	- Missions similaires démontrées (juridique / PI / légistique) : 5 pts par référence, max 20 pts - Références insuffisantes : 0 - 10 pts
Connaissance du contexte marocain et capacités linguistiques	5 pts	- Bonne connaissance du contexte marocain et capacité de rédaction/présentation en français et en arabe : 5 pts - Partiel : 3 pts - Limité : 0 pt

10. Démarrage et suivi du mandat, échelonnement des paiements partiels

- Une réunion de démarrage est organisée entre le ou la consultant(e), l'OMPIC et l'IPI pour la discussion de la note méthodologique, du planning du mandat incluant les dates limites des livrables, et du programme de la mission. La note méthodologique est soumise par le ou la consultant(e) avec l'offre technique. Elle peut être ajustée suite à cette réunion.
- Un dispositif de travail collaboratif sera mis en place dès le début du mandat du consultant international, les deux consultants utiliseront des outils de travail partagés pour assurer la cohérence des terminologies et des options juridiques.
- Un dossier de documents pertinents sera préparé par l'OMPIC pour le ou la consultant(e) au début du mandat pour contribuer à la révision documentaire.
- Des réunions périodiques de suivi avec l'OMPIC et l'équipe du projet seront organisées au cours du mandat, selon l'échéance des livrables.
- Le calendrier exact pourra être affiné conjointement avec *Swisscontact*, l'IPI et l'OMPIC, en fonction du planning global de la mission et de la disponibilité des bénéficiaires ;
- La mission combinera des interventions en présentiel ainsi qu'à distance pour le suivi et l'appui technique complémentaire, selon la méthodologie proposée.
- Les paiements partiels seront effectués suite à l'acceptation par l'OMPIC des différents livrables. De plus, dans le contrat il sera défini un paiement initial et un paiement final après la réception et l'acceptation par l'OMPIC de tous les livrables définis.

11. Profil du consultant

Le(s) consultant(s) devra(ont) disposer des qualifications en droit de propriété industrielle :

- Diplôme en droit avec spécialisation en propriété intellectuelle ou droit commercial ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la PI, incluant des missions similaires dans des projets de coopération internationale ;
- Bonne connaissance des traités internationaux pertinents (OMPI, accords ADPIC, conventions bilatérales) ;
- Expérience confirmée en analyse législative, études d'impact, et alignement juridique avec les standards internationaux ;
- Capacité démontrée à travailler avec des institutions publiques et privées, notamment dans des environnements multiculturels ;
- Connaissance du contexte marocain et connaissances linguistiques de l'arabe ;
- Maîtrise des outils de gestion de projets et de rédaction de rapports stratégiques en français et en arabe.

Ainsi que des compétences en légistique :

- Expérience dans le domaine de la rédaction législative, incluant des missions similaires dans des projets analogues ;
- Bonne connaissance des outils de la légistique pertinents ;
- Expérience confirmée en analyse législative, études d'impact, et alignement juridique avec les standards internationaux ;
- Expertise en techniques d'élaboration des lois ou de rédaction législative ;
- Bonne compréhension des contextes socio-politiques au régime législatif et réglementaire du Maroc ;
- Capacités rédactionnelles et de synthèse et solide expérience dans la conduite des réunions sur les techniques de rédaction législative et réglementaire ou autre domaine similaire ;
- Capacité avérée de planification et d'organisation ;
- Capacité d'inspirer les autres à travailler en équipe pour définir et atteindre les objectifs communs ;

- Capacité à travailler dans un environnement pluridisciplinaire (service juridique, services métiers de l'OMPI (brevets d'invention, marques, dessins et modèles industriels, oppositions).

12. Soumission de l'offre

12.1 Offre technique

L'offre technique doit contenir :

- Une note méthodologique expliquant la démarche à suivre pour réaliser l'objectif de ce mandat, y compris le nombre de jours estimés pour chaque livrable ;
- Le CV du consultant ou des consultants en charge du mandat ;
- Des références justifiant l'expérience professionnelle requise ;

Si le soumissionnaire est un bureau de consulting, ajouter une **description du bureau, de son expertise et de ses expériences.**

Références professionnelles :

- Une liste de références vérifiables relatives à des missions similaires, comportant au minimum les informations suivantes :
 - Nom et prénom du référent ;
 - Organisme / institution ;
 - Poste occupé ;
 - Adresse e-mail et numéro de téléphone.
- Les attestations ou lettres de recommandation sont fortement appréciées.

12.2 Offre financière

- Merci de soumettre l'offre en MAD en indiquant le montant en HT et en TTC.
- Si vous êtes un bureau ou une société, veuillez nous envoyer avec votre offre les documents relatifs à l'enregistrement fiscal de votre bureau ou société (patente, registre de commerce, autres documents justifiant votre activités).

Les dossiers complets doivent être transmis par voie électronique à Mme. Rim RIOUCH, Associée de projet, à l'adresse email : rim.riouch@swisscontact.org avec en copie à l'adresse e-mail : mar.achat@swisscontact.org, au **plus tard le lundi 16 mars 2026 [minuit, heure du Maroc]**, avec pour objet :

« Consultation – Consultants nationaux en droit pour Swiss Partnership Morocco »

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne sera pas pris en considération.